

**LA CAPEB 19**

**MON CHOIX**

**MA RÉUSSITE**



# **CATALOGUE DE FORMATIONS**

**1<sup>er</sup> semestre 2022**



## **FORMATIONS**

**Techniques, Administratives,  
Marchés Publics, Gestion,  
Sécurité, Qualifiantes**

***ME FORMER ET  
FAIRE VALOIR MES COMPETENCES***



## PLANNING DES FORMATIONS DU 1er SEMESTRE 2022

### Formations donnant accès aux qualifications RGE

Depuis le 1er janvier 2015, les aides publiques qui sont distribuées aux ménages sont conditionnées au recours à des professionnels ayant un signe de qualité RGE en fonction des travaux engagés. Nous vous proposons les formations vous permettant d'accéder à ces signes de qualités.

	DUREE	DATES	LIEU	PUBLIC
<p><b>Formations aux économies d'énergie - Module Réno.</b>                      Cette formation vous prépare au test nécessaire à l'obtention de la qualification métier Eco Artisan et /ou à la mention RGE, aux qualifications "travaux isolés" de QUALIBAT ou Chauffage + de Qualit'EnR. Vous y aborderez les principes et technologies d'amélioration de la performance énergétique des logements.</p>	3 jours	17, 18, 19 Janvier et 11, 12, 13 Avril	TULLE	Tous corps d'état
<p><b>Equipement bois énergie</b>  <b>Appellation QUALIBOIS MODULE EAU</b>                      Cette formation vous permettra de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un système de chauffage à bois raccordé au réseau hydraulique dans les règles de l'art.</p>	3 jours	28, 29 et 30 juin	TULLE	Plombiers Chauffagistes
<p><b>QUALIBOIS MODULE AIR</b>                      Cette formation vous permettra de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation des appareils indépendants (poêle, insert.....)</p>	3 jours	2, 3 et 4 Mars	TULLE	Plombiers Chauffagistes
<p><b>INSTALLATIONS POMPES A CHALEUR</b>                      L'objectif est de vous permettre de mettre en avant le concept de la pompe à chaleur (technologie éprouvée, faible coût d'exploitation, confort.....), de proposer, vendre et mettre en oeuvre ce type d'installation, de vous offrir un bagage commercial et technique et complet afin d'anticiper sur la demande et les besoins de mise en oeuvre</p>	5 jours	31 janvier, 1er, 2, 7 et 8 février	TULLE	Plombiers Chauffagistes Electriciens
<p><b>QUALIPV ELEC :</b>                      Objectifs : Etre capable de vendre et d'installer des capteurs solaires photovoltaïques, Connaître les enjeux économiques, les applications, les procédés et principes de pose</p>	3 jours	A déterminer	TULLE	Chauffagistes Électriciens



**FORMATIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES ET APPELLATIONS PROFESSIONNELLES**

FONCTIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES	DURÉE	DATE	LIEU	PUBLIC
<p><b>Réglementations Fluides Frigorigènes</b> Préparation aux tests pour l'obtention du certificat d'aptitude. Attention cette formation s'adresse aux personnes ayant déjà suivi une formation "climatisation" ou "Pompe à Chaleur" suivie de la maintenance des circuits frigorifiques. Ces 4 jours de formation vous permettront de vous préparer au test d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (pré-requis nécessaire à la demande d'attestation de capacité) tant au niveau pratique que théorique.</p>	5 Jours	<p>9, 10, 11, 17 et 18 Février 16, 17, 22, 23 et 24 Juin</p>	TULLE	<p>FRIGORISTES PLOMBIERS CHAUFFAGISTES</p>
<p><b>Règlementation GAZ - Appellation PG</b> Cette formation permettra de préparer la personne "Reponsable GAZ" de l'entreprise à la validation des connaissances gaz dans le cadre du dispositif d'habilitation des entreprises PG. Apprenez à : * Maîtriser la réglementation GAZ, * Maîtriser les bases nécessaires pour aborder la validation des connaissances gaz.</p>	2 Jours	21 ET 22 Avril	TULLE	<p>PLOMBIERS CHAUFFAGISTES</p>
<p><b>RAVALEMENT DE FACADE AU BADIGEON DE CHAUX NATURE</b></p>	2 jours	A déterminer	TULLE	Maçons
<p>Pour tous renseignements et inscriptions aux formations, pour toute information concernant CONSTRUCTYS, le FAFACEA et le conseil de la Formation (Formation continue des artisans et des conjoints non salariés) Votre Contact : LAURENCE BOISARD - CAPEB CORREZE 39 RUE DU 4 Septembre - 19000 TULLE 05.55.26.59.91 ou 06.80.00.36.68 <a href="mailto:sg@capebcorreze.fr">sg@capebcorreze.fr</a></p>				



## NOUVELLES FORMATIONS

	DURÉE	DATE	LIEU	PUBLIC
<p><b>CRÉ-ART-BAT : Créateurs ou repreneurs d'entreprise du bâtiment.</b> Qu'est ce qu'une entreprise ? Les différents statuts juridiques, les régimes fiscaux, le calcul des cotisations sociales, rémunération du chef d'entreprise, calcul seuil de rentabilité, se faire connaître quand on démarre.</p>	2 jours	23 et 24 Mars	TULLE	<i>Créateurs ou Repreneurs d'une entreprise du bâtiment</i>
<p><b>FORMATION : FACEBOOK, TWITTER, INSTAGRAM..... :</b> Communiquer efficacement sur les réseaux sociaux, construire une stratégie digitale gagnante. Grâce à cette formation vous découvrirez les différentes plateformes sociales qui existent et apprendrez à communiquer de manière professionnelle sur Facebook, Instagram, Twitter.....</p>	2 jours	A déterminer	TULLE	<i>Entrepreneurs, responsables ou chargés de développement toute personne désirant acquérir les bases pour communiquer sur les réseaux sociaux</i>
<p><b>R.E.A.B. et G.E.A.B.: (RESPONSABLE D'ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT ET GESTIONNAIRE D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT).</b> Permettre aux chefs d'entreprise du bâtiment, de maîtriser l'ensemble des tâches qui leur sont confiées quotidiennement au sein de l'entreprise par apprentissage de méthode et de démarches appropriées aux contraintes d'une petite structure et par la proposition d'outils susceptibles d'être utilisés immédiatement dans leur activité professionnelle. Rendre performante la gestion courante de l'entreprise, analyser la situation financière de son entreprise, mettre en place une politique de communication interne et externe cohérente, jouer pleinement son rôle de manager et motiver ses salariés, organiser, suivre et piloter un chantier.</p>		A partir du 5 janvier	TULLE	<i>Les chefs d'entreprise du Bâtiment.</i>



FORMATIONS OBLIGATOIRES	DURÉE	DATE	LIEU	PUBLIC
HABILITATIONS ELECTRIQUES POUR LES NON ELECTRICIENS - BS	2 jours	25 et 26 janvier, 15 et 16 mars 05 et 06 avril	TULLE	Artisans du bâtiment pour les non électriciens
RECYCLAGE BS - BE	1 jour et demi	25 (AM) et 26 janvier, 15 (AM) et 16 mars 05 (AM) et 06 avril	TULLE	Artisans du bâtiment pour les non électriciens
HABILITATION BR	3 jours	22, 23 et 24 février 28, 29 et 30 juin	TULLE	Electriciens
RECYCLAGE BR - BC-B2V	1 jour et demi	23 (AM) et 24 février 29 (AM) et 30 juin	TULLE	Electriciens
<p><b>TRAVAUX EN HAUTEUR ET SECURITE</b></p> <p>Cette formation vous permettra de comprendre les enjeux de la prévention en abordant le traitement des risques de chute de hauteur. Vous verrez les appareils d'élévation du personnel, les protections collectives ainsi que les équipements de protection individuelle.</p>	2 jours	A Déterminer	TULLE	Tous Corps d'état
<p><b>ÉCHAFAUDAGES FIXES OU ROULANTS</b> (à déterminer)</p>	2 jours	07 et 08 octobre 04 et 05 novembre 13 et 14 décembre	TULLE	Utilisateurs d'engins de chantier



<p style="text-align: center;"><b>AMIANTE OPÉRATEUR</b></p> <p>Formation obligatoire issue de la nouvelle réglementation depuis l'arrêté du 23/02/2012 pour toutes les activités nécessitant des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibre d'amiante (entretien/maintenance)</p>	<p><b>2 jours</b></p>	<p>17 et 18 janvier 17 et 16 février 21 et 22 mars 28 et 29 avril 19 et 20 mai 02 et 03 juin</p>	<p>LIMOGES</p>	<p><i>Tous salariés bâtiment chef d'entreprise</i></p>
<p style="text-align: center;"><b>AMIANTE ENCADRANT</b></p> <p>Formation obligatoire issue de la nouvelle réglementation depuis l'arrêté du 23/02/2012 pour toutes les activités nécessitant des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibre d'amiante (entretien/maintenance)</p>	<p><b>5 jours</b></p>	<p>Du 5 au 11 janvier Du 2 au 8 février Du 9 au 15 mars Du 06 au 12 avril Du 04 au 10 mai Du 8 au 14 juin</p>	<p>LIMOGES</p>	<p><i>Tous salariés bâtiment chef d'entreprise</i></p>
<p>CACES, Engins de chantiers, perfectionnement et recyclage - Nacelles - Grue auxiliaire de chargement</p>		<p>A Déterminer</p>	<p>TULLE</p>	<p><i>Utilisateurs d'engins de chantier</i></p>



### LES FORMATIONS RGE

### OBTENTION DE LABELS

QUALISOL (Solaire  
production CESI)

3 jours



PROFESSIONNEL GAZ

2 jours



QUALIPAC (Pompe à  
Chaleur)

5 jours



QUALIBOIS Air (Appareils  
bois indépendants)

3 jours



QUALIBOIS Eau  
(Appareils bois raccordés  
au réseau hydraulique)

3 jours

QUALIPV  
(photovoltaïque)

3 jours



FEEBAT REMOVE

3 jours



#### En obtenant des LABELS :

- Je me positionne sur de nouveaux marchés
- Je valorise les compétences de mon entreprise
- Je permets à mes clients de bénéficier d'aides à l'Habitat.

## Le point sur ...

### Les formations à caractère obligatoire

#### AIPR :

La réforme DT-DICT impose aux employeurs de délivrer, **avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015**, une **attestation d'intervention à proximité des réseaux** (AIPR) à leurs salariés intervenant lors de travaux à proximité de réseaux, qu'ils soient aériens ou enterrés (maçons, couvreurs, façadiers, menuisiers, TP...). L'AIPR est délivrée pour une durée de 5 ans. L'employeur doit disposer d'une attestation de compétence du salarié délivrée suite à un examen par QCM dans un centre agréé.

#### MONTAGE D'ÉCHAFFAUDAGES :

Les chutes de hauteur sont à l'origine du risque majeur d'accidents graves et mortels dans le bâtiment. La formation à la mise en œuvre et à l'utilisation en sécurité des échafaudages est un moyen fondamental dans la réduction des risques.

Le décret de 2004 précise « Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés, que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation spécifique aux opérations envisagées... »

#### HABILITATIONS ÉLECTRIQUES selon la norme NF C 18-510 obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

Pour tous les corps d'état qui travaillent sur ou à proximité d'installations électriques :

- **Pour le salarié** : Le chef d'entreprise a obligation de délivrer à son salarié une attestation appelée « habilitation électrique » qui certifie qu'il a les **connaissances pour travailler en toute sécurité**.
- **Pour le chef d'entreprise** : En cas de contrôle ou de problème, il doit également pouvoir prouver ses **connaissances en matière de sécurité électrique**.

#### AMIANTE :

L'amiante ce n'est pas uniquement le flocage ou les toitures en amiante ciment. Sans le savoir, **vous êtes confrontés** à des produits contenant de l'amiante sur vos chantiers.

Avant l'interdiction de 1997, **plus de 3000 produits du bâtiment ont contenu de l'amiante** (joints d'ouvertures, colles, peintures, revêtements de sols, canalisations...). **Ils sont toujours présents dans les bâtiments où vous intervenez.**

Deux niveaux d'intervention :

- **Vous intervenez sur des matériaux amiantés** (changement de chaudière, rénovations, percements...), comme les trois quarts des entreprises du bâtiment : **formation dite « sous-section 4 »** : formation de 2 jours pour les opérateurs + formation de 5 jours pour l'encadrement (chef d'entreprise). Les deux sont indissociables.
- **Vous faites du retrait ou du confinement de matériaux amiantés** (déflocage, dépose de couverture amiante-ciment...): **formation dite « sous-section 3 »** : formation de 5 jours pour les opérateurs + formation de 10 jour pour l'encadrement + certification. Il s'agit dans ce cas d'une véritable démarche de l'entreprise qui souhaite se lancer sur le marché de la dépose d'amiante.

#### CACES :

Le code du travail précise : « La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate ».

**Salariés et chefs d'entreprises qui conduisent des engins de chantier sont concernés.**

#### NOUVEAU

##### NOUVEAU DP : FORMATION CSE :

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique doivent bénéficier d'une formation conforme aux dispositions de l'article R.2315-9 du code du travail (3 jours).

Cette formation qui revêt un caractère théorique et pratique, a pour objet de développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyse des conditions de travail.

Elle vise aussi à les initier aux méthodes et aux procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail. La formation doit être dispensée dès la première désignation des membres du CSE.

Elle est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat de 4 ans consécutifs ou non, dans le cadre de stages distincts de la formation initialement suivie. Elle permet alors une actualisation des connaissances et le perfectionnement des élus.

**Cette liste n'est pas exhaustive. Il existe d'autres formations spécifiques à certaines situations de travail, et la formation en interne, dispensée par le chef d'entreprise, ne doit pas non plus être perdue de vue. Néanmoins, le moyen le plus sûr d'attester des connaissances reste la formation.**



5 BONNES RAISONS  
DE VOUS INSCRIRE



COMMENT FINANCER  
SA FORMATION

*1 - Des formations adaptées à votre fonction, pratiques, opérationnelles, évolutives et spécifiques à votre entreprise.*

*Des formations " sur-mesure" développées par la CAPEB pour renforcer vos compétences et celles de votre entreprise.*

*2 - Des formations incontournables pour relever le défi d'un environnement en profonde mutation et complexe.*

*3 - Des formations courtes qui font appel à des techniques pédagogiques modernes, dynamiques et attractives. Une large place est accordée aux cas pratiques et aux mises en situation. Les stages de formation durent 1 à 4 jours, sauf s'ils sont certifiants.*

*4 - Des formations certifiantes (GEAB & REAB) pour renforcer vos acquis dans la gestion de votre entreprise reconnue par la branche et l'état.*

*5 - Des formations qui peuvent être prises en charge par votre financeur.*

*Le FAFCEA est un outil mis à disposition des chefs d'entreprises artisanales afin de financer en tout ou en partie ma formation selon les priorités et les conditions de prise en charge définies par son Conseil d'Administration.*



*Il s'appuie sur les Organisations professionnelles dont la CAPEB fait partie pour m'apporter aide et conseil si je le souhaite.*

*Des collaborateurs CAPEB sont à votre écoute, et vous accompagneront dans l'optimisation de votre prise en charge.*



**LA CAPEB 19**

**MON CHOIX**

**MA RÉUSSITE**



**La CAPEB CORREZE à votre service pour faire évoluer  
votre entreprise.**

**Profitez de nos formations.**

**Contactez-nous au 05.55.26.59.91**

**Notre service à votre écoute**

**Laurence Boisard  
Secrétaire Générale  
sg@capebcorreze.fr**

**Catherine Vignard  
Assistante Administrative  
c.vignard@capebcorreze.fr**

**39 rue du 4 Septembre - 19000 TULLE  
05.55.26.59.91 ou 06.80.00.36.68**



**LA CAPEB 19**

**MON CHOIX**

**MA RÉUSSITE**

**Vous cotisez pour la formation,  
Profitez des financements qui existent !**

**Vous êtes :**

- Artisans,
  - Conjoint Collaborateur,
  - Salarié,
  - Gérant,
- Que ce soit une formation individuelle ou collective, organisée par la CAPEB ou tout autre organisme de formation, vous pouvez bénéficier des prises en charge pour financer vos formations par :
- Le **FAFCEA**, pour les personnes ayant un statut non salarié
  - **CONSTRUCTYS**, pour les salariés des entreprises BTP
  - Tout autre **OPCO**, pour ceux qui ne relèvent ni du **FAFCEA** ni de **CONSTRUCTYS**

**CONTACTEZ-NOUS pour que nous vous aidions à monter votre dossier de prise en charge avant la formation.**

**LA FORMATION CE N'EST JAMAIS DU TEMPS PERDU,  
C'EST UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR.**

**AYEZ LE BON REFLEXE**





**LA CAPEB 19**

**MON CHOIX**

**MA RÉUSSITE**



**LA CAPEB Corrèze à vos cotés  
pour tous vos besoins en  
matière de formations  
et de qualifications.**



***« Investir dans la formation, c'est conjuguer au  
présent mais aussi au futur, le souci des Hommes et le  
souci des résultats »***

**Votre contact : Laurence BOISARD  
39 rue du 4 septembre – 19000 TULLE  
sg@capebcorreze.fr  
05.55.26.59.91 ou 06.80.00.36.68**